



Déclaration liminaire au CTL du 17/10/2018

Monsieur le Directeur,

C'est avec effarement et colère que les représentants CGT Finances Publiques ont pris connaissance cet été des propositions du Ministre qui découlent de CAP 2022.

Les documents dont nous disposons ne laissent aucun doute sur la volonté du Ministre de « resserrer » drastiquement le réseau :

- 120 000 suppressions d'emplois dans les trois fonctions publiques,
- 50 000 suppressions d'emplois dans la seule Fonction publique d'état d'ici 2022, 2130 à la DGFIP dès 2019,
- La fin des mesures générales de revalorisation du point d'indice,
- La rémunération des agents selon leur acceptation de la mobilité et leur adaptabilité aux réformes,
- La création d'une filière administrative territoriale interministérielle sous la coupe des préfets de région remplaçant tous les corps administratifs,
- Le démantèlement des administrations remplacées par des agences : la fusion des réseaux de recouvrement DGFIP, Douanes et URSSAF, le regroupement des contrôles des entreprises, du conseil aux entreprises, ... qui compromettent l'avenir de la DGFIP,
- La remise en cause de la responsabilité pécuniaire du comptable et de la séparation ordonnateur / comptable,
- L'encouragement à la loi ESSOC qui entrave le contrôle vis-à-vis des entreprises et prône la diminution des normes.

Mais cela va bien au-delà car le Ministre G. DARMANIN envisage pour la DGFIP :

- La fusion de directions,
- La Disparition des 3/4 des trésoreries,
- La Diminution de moitié des communes d'implantation de la DGFIP,
- Le Resserrement du réseau par regroupements des 3/4 des services comme les SIP, les SIE, les SPF, les PCR, les PCE etc...
- La fin de l'accueil physique sans rendez-vous des usagers dans nos services,
- Une optimisation domaniale par le transfert de services complets en territoire péri-urbain ou rural afin de réduire les coûts immobiliers, sans se soucier de l'impact délétère sur les agents et les usagers.

La CGT Finances Publiques exige une totale transparence sur l'ensemble de ces chantiers.

Un CTL est convoqué le 17 octobre prochain : l'ordre du jour ne fait aucunement mention des projets assurément d'ampleur que vous envisagez pour répondre à cette demande expresse, mais poursuit les restructurations de services : réorganisation des secteurs d'assiette au SIP d'Évry, réorganisation des secteurs d'assiette au SIP de Corbeil, projet de fusion des Services de Publicité Foncière après avoir fusionné les services de l'enregistrement sur Étampes... Nos élus s'opposeront à ces projets.

La CGT Finances Publiques exige la communication des propositions de fermetures et regroupements de services ainsi que du calendrier que vous deviez transmettre au Préfet de Région début octobre.

La CGT des Finances Publiques demande une audience pour clarifier la situation sur le département, une information rapide de l'ensemble des agents et la tenue d'un CTL sur ce sujet.

La CGT des Finances Publiques revendique l'abandon de tout projet répondant aux « propositions » du rapport CAP 2022, véritable entreprise de démantèlement de la DGFIP.

Agnès RISACHER
Secrétaire de section

Eric NAYAC
Secrétaire adjoint

Virginie PARTAGE
Secrétaire adjointe